

2018-3404
2019-11-18



****CONTENANT****

GROUPES

3

FONGICIDES

JAU6476 100FS

FONGICIDE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES

SUSPENSION

Produit pour le traitement des semences pour la suppression ou la répression de certaines maladies transmises par les semences et le sol, des céréales, des pois chiches, du maïs, des haricots secs, des pois secs (y compris les pois de grande culture), des lentilles et du soja.

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF : prothioconazole..... 100 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,027 % et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazoin-3-one à raison de 0,0003 %, à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION : 30101 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta
T2C 3G3

CONTENU NET : 0,5 à 1000 L

PROTÉGER DU GEL

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences,
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS** est une suspension concentrée contenant du prothioconazole, un fongicide systémique à large spectre. Le fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS** offre une protection contre les maladies indiquées transmises par les semences, les semis et le sol, des céréales, des pois chiches, du maïs, des haricots secs, des pois secs (y compris les pois de grande culture), des lentilles et du soja.

Le fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS** est conçu pour le traitement commercial ou à la ferme, avec de l'équipement de traitement des semences classique, capable de contrôler avec précision les doses d'application et d'assurer une bonne distribution du produit sur les semences dans la chambre de mélange.

PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Sensibilisant cutané potentiel. Éviter le contact avec la peau ou les vêtements. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.
- Les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, le traitement, le nettoyage et l'entretien de l'équipement de traitement des semences ainsi que durant l'ensachage, la couture et l'empilage des sacs de semences traitées. De plus, ils doivent porter un masque antipoussières approprié durant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées et durant le transfert des semences dans les cellules d'entreposage.
- Ne pas appliquer ce produit de façon à ce qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes. Seuls les manipulateurs (affectés au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent se trouver dans la zone durant l'application.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques durant la manipulation de semences traitées.
- Tout sac contenant des semences traitées, destiné à la vente ou à l'utilisation au Canada, doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant : « Ces semences ont été traitées avec le Fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS**, qui contient du prothioconazole. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler des semences traitées. **NE PAS** utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ni pour la transformation en huile. Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation animale et des autres denrées. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol. »

- Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1 888 283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion. Traiter selon les symptômes.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Entreposer dans un endroit frais et sec et éviter la chaleur excessive. Garder le contenant fermé. Pour prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine et animale.

ÉLIMINATION :

CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) : Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. L'eau de rinçage, peut être ajoutée au produit de traitement de semences. Procéder comme suit pour rincer les contenants :

1. Verser le contenant de Fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS** dans le réservoir du système de traitement des semences.
2. Verser le tiers de l'eau de rinçage dans le contenant et agiter le contenu.
3. Transférer l'eau de rinçage dans le réservoir du système de traitement des semences.
4. Répéter l'opération de rinçage deux autres fois.
5. Mélanger à fond le Fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS** et l'eau de rinçage avant l'emploi.

ATTENTION : S'assurer d'ajuster le taux d'application du produit non dilué en fonction du volume d'eau correspondant ajouté, afin de compenser la dilution du produit résultant de l'ajout de l'eau de rinçage.

ÉLIMINATION DU PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES SEMENCES TRAITÉES :

Éliminer le surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales. Éliminer l'emballage des semences conformément aux exigences locales. NE PAS réutiliser les sacs ayant contenu des semences traitées pour manipuler de la nourriture de consommation humaine ou animale.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.



****LIVRET****

GROUPES

3

FONGICIDES

JAU6476 100FS

FONGICIDE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES SUSPENSION

Produit pour le traitement des semences pour la suppression ou la répression de certaines maladies transmises par les semences et le sol, des céréales, des pois chiches, du maïs, des haricots secs, des pois secs (y compris les pois de grande culture), des lentilles et du soja.

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF : prothioconazole..... 100 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,027 % et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazoin-3-one à raison de 0,0003 %, à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION : 30101 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta
T2C 3G3

CONTENU NET : 0,5 à 1000 L

PROTÉGER DU GEL

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences,
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

Table des matières	Section	Numéro de page
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	1. Le produit	3
	2. Précautions, vêtements et équipement protecteurs.....	3
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	3. Premiers soins et renseignements toxicologiques..	4
	4. Précautions environnementales et renseignements	4
	5. Entreposage.....	4
	6. Élimination.....	5
	7. Avis	6
	8. Parasites supprimés.....	6
	9. Usages recommandés.....	7
MODE D'EMPLOI	10. Précautions à l'application	9
	11. Restrictions d'emploi.....	10
	12. Recommandations en matière de gestion de la résistance	10

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Le produit

Le fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS** est une suspension concentrée contenant du prothioconazole, un fongicide systémique à large spectre. Le fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS** offre une protection contre les maladies indiquées transmises par les semences, les semis et le sol, des céréales, des pois chiches, du maïs, des haricots secs, des pois secs (y compris les pois de grande culture), des lentilles et du soja.

Le fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS** est conçu pour le traitement commercial ou à la ferme, avec de l'équipement de traitement des semences classique, capable de contrôler avec précision les doses d'application et d'assurer une bonne distribution du produit sur les semences dans la chambre de mélange.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 – Précautions, vêtements et équipement protecteurs

PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Nocif en cas d'ingestion, l'inhalation ou d'absorption cutanée. Sensibilisant cutané potentiel. Éviter le contact avec la peau ou les vêtements. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.
- Les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, le traitement, le nettoyage et l'entretien de l'équipement de traitement des semences ainsi que durant l'ensachage, la couture et l'empilage des sacs de semences traitées. De plus, ils doivent porter un masque antipoussières approprié durant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées et durant le transfert des semences dans les cellules d'entreposage.
- Ne pas appliquer ce produit de façon à ce qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes. Seuls les manipulateurs (affectés au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent se trouver dans la zone durant l'application.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques durant la manipulation de semences traitées.
- Tout sac contenant des semences traitées, destiné à la vente ou à l'utilisation au Canada, doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant : « Ces semences ont été traitées avec le Fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS**, qui contient du prothioconazole. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler

des semences traitées. NE PAS utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ni pour la transformation en huile. Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation animale et des autres denrées. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol. »

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1 888 283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

Section 3 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion. Traiter selon les symptômes.

Section 4 – Précautions environnementales et renseignements

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

Section 5 – Entreposage

Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Entreposer dans un endroit frais et sec et éviter la chaleur excessive. Garder le contenant fermé. Pour prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine et animale.

Section 6 – Élimination

CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) : Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. L'eau de rinçage, peut être ajoutée au produit de traitement de semences. Procéder comme suit pour rincer les contenants :

1. Verser le contenant de Fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS** dans le réservoir du système de traitement des semences.

2. Verser le tiers de l'eau de rinçage dans le contenant et agiter le contenu.
3. Transférer l'eau de rinçage dans le réservoir du système de traitement des semences.
4. Répéter l'opération de rinçage deux autres fois.
5. Mélanger à fond le Fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS** et l'eau de rinçage avant l'emploi.

ATTENTION : S'assurer d'ajuster le taux d'application du produit non dilué en fonction du volume d'eau correspondant ajouté, afin de compenser la dilution du produit résultant de l'ajout de l'eau de rinçage.

ÉLIMINATION DU PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES SEMENCES TRAITÉES :

Éliminer le surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemençé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales. Éliminer l'emballage des semences conformément aux exigences locales. NE PAS réutiliser les sacs ayant contenu des semences traitées pour manipuler de la nourriture de consommation humaine ou animale.

Section 7 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

Le Fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS** est une formule conçue pour le traitement commercial des semences et pour le traitement à la ferme, avec de l'équipement de traitement des semences classique capable de doser et d'appliquer avec précision des suspensions concentrées pour le traitement des semences. Laisser sécher les semences avant l'ensachage, l'entreposage ou le semis.

Il est recommandé de diluer ce produit avec de l'eau ou un autre liquide approprié tout juste avant l'application, afin d'assurer une couverture uniforme des semences durant l'application. Ne pas entreposer le mélange dilué. L'agitation ou le mélange additionnels ou continus d'un mélange dilué peut être nécessaire pour empêcher le Fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS** de se déposer. L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer la sécurité des semences et une protection optimale contre la maladie.

Les semences traitées avec le Fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS** peuvent réduire le débit d'écoulement dans le semoir. Un recalibrage du semoir peut être nécessaire pour obtenir le taux de semis approprié avant la mise en terre.

Comme ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Section 8 – Parasites supprimés

Le Fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS** contient du prothioconazole. Le Fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100 FS** offre une protection contre les maladies énoncées ci-après, transmises par les semences, les semis et le sol, dans les cultures indiquées sur l'étiquette.

Section 9 – Usages recommandés

CULTURE	PARASITE	DOSE D'APPLICATION	MODE D'EMPLOI
Céréales (blé, orge, avoine, seigle, triticale, millet, millet perlé, millet commun)	Maladies supprimées :		
	<p>Pourriture des semences/source des semis en prélevée causées par les maladies transmises par les semences et le sol <i>Fusarium</i> spp. et <i>Cochliobolus sativus</i></p> <p>Fonte des semis causée par les maladies transmises par les semences <i>Fusarium</i> spp. et <i>Cochliobolus sativus</i></p> <p>Fonte des semis en postlevée causée par la maladie transmise par le sol <i>Fusarium</i> spp.</p> <p>Pourriture des semences/source des semis en prélevée, fonte des semis en postlevée et fonte des semis causées par la maladie transmise par les semences <i>Aspergillus</i> spp.</p> <p>Carie du blé (<i>Tilletia foetida</i>)</p> <p>Faux charbon nu et charbon couvert de l'orge (<i>Ustilago nigra</i> et <i>U. hordei</i>)</p> <p>Helminthosporiose de l'orge (<i>Pyrenophora graminea</i>)</p> <p>Charbon nu et charbon couvert de l'avoine (<i>Ustilago avenae</i> et <i>U. kolleri</i>)</p>	Appliquer 50 mL par 100 kg de semences	<p>Utiliser uniquement avec de l'équipement de traitement capable de contrôler avec précision les doses d'application et d'assurer une bonne distribution du produit sur les semences dans la chambre de mélange. Ne pas utiliser dans les trémies du semoir, les boîtes à poudre mouillable ou tout autre matériel similaire servant au traitement des semences.</p> <p>L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer la sécurité des semences et une protection optimale contre la maladie.</p>
	Maladies réprimées :		
	<p>Charbon nu du blé (<i>Ustilago tritici</i>)</p> <p>Pourriture des racines causée par la maladie transmise par les semences et le sol <i>Fusarium</i> spp.</p> <p>Pourriture des racines causée par la maladie transmise par le sol <i>Cochliobolus sativus</i></p> <p>Pourriture du collet des petites céréales causée par la maladie transmise par les semences <i>Fusarium</i> spp.</p> <p>Fonte des semis causée par la maladie transmise par les semences <i>Penicillium</i> spp.</p>	Appliquer 50 mL par 100 kg de semences	

CULTURE	PARASITE	DOSE D'APPLICATION	MODE D'EMPLOI
<p>Mais</p> <p>(de grande culture, sucré, à éclater)</p>	Maladies supprimées :		<p>Utiliser uniquement avec de l'équipement de traitement capable de contrôler avec précision les doses d'application et d'assurer une bonne distribution du produit sur les semences dans la chambre de mélange. Ne pas utiliser dans les trémies du semoir, les boîtes à poudre mouillable ou tout autre matériel similaire servant au traitement des semences.</p> <p>L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer la sécurité des semences et une protection optimale contre la maladie.</p>
	<p>Pourriture des semences/source des semis en prélevée causées par les maladies transmises par les semences et le sol <i>Fusarium</i> spp.</p> <p>Fonte des semis en postlevée causée par la maladie transmise par le sol <i>Fusarium</i> spp.</p> <p>Pourriture des semences et fonte des semis en prélevée causées par les maladies transmises par les semences <i>Cladosporium</i> spp. et <i>Aspergillus</i> spp.</p>	<p>Appliquer 50 mL par 100 kg de semences</p>	
	Maladies réprimées :		
	<p>Pourriture des semences et fonte des semis en prélevée causées par <i>Penicillium</i> spp.</p>	<p>Appliquer 50 mL par 100 kg de semences</p>	

CULTURE	PARASITE	DOSE D'APPLICATION	MODE D'EMPLOI
Haricots secs, pois secs et de grande culture, pois chiches, lentilles et soja, semences de soja immatures	Maladies supprimées :		Utiliser uniquement avec de l'équipement de traitement capable de contrôler avec précision les doses d'application et d'assurer une bonne distribution du produit sur les semences dans la chambre de mélange. Ne pas utiliser dans les trémies du semoir, les boîtes à poudre mouillable ou tout autre matériel similaire servant au traitement des semences. L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer la sécurité des semences et une protection optimale contre la maladie.
	Pourriture des semences/source des semis en prélevée et fonte des semis en postlevée causées par la maladie transmise par le sol <i>Fusarium</i> spp.	Appliquer 50 mL par 100 kg de semences	
	Pourriture des semences et fonte des semis en prélevée dans le soja, causées par la maladie transmise par les semences <i>Phomopsis longicolla</i>		
	Pourriture des semences et fonte des semis en prélevée dans les pois chiches, causées par <i>Ascochyta rabiei</i>		
	Maladies réprimées :		
	Infection des semences de soja causée par <i>Penicillium</i> spp.	Appliquer 50 mL par 100 kg de semences	

MÉLANGES EN CUVE

Pour la suppression de certains insectes ravageurs et/ou d'autres maladies non indiquées sur l'étiquette du Fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS**, ce dernier produit peut être mélangé en cuve avec certains insecticides et fongicides pour le traitement des semences.

Lorsqu'un mélange en cuve recommandé est utilisé, lire le mode d'emploi de chaque produit et suivre les précautions et les limitations les plus restrictives énoncées sur l'étiquette de chaque produit.

CULTURE	PRODUIT D'ASSOCIATION
Haricots secs Pois (secs et de grande culture) Pois chiches Lentilles Soja	Trilex AL
Maïs (de grande culture, sucré, à éclater)	Allegiance FL (sauf pour le maïs à éclater) Poncho 600 Poncho 600 + Allegiance FL
Blé, orge, avoine et seigle pour l'exportation seulement	Allegiance FL

Section 10 – Précautions en matière d'application

QUALITÉ DES SEMENCES : Des études en laboratoire et sur le terrain ont montré que les semences traitées avec le Fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS** peuvent être entreposées sans risque de perte de germination ou d'efficacité contre la maladie. Plusieurs types de semences sont sujets aux dommages mécaniques durant la manipulation et une diminution de la germination peut affecter un lot de semences si la manipulation a causé des dommages sans lien avec l'application du fongicide pour le traitement des semences. Le degré de germination des semences traitées ou non avec le Fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS**

peut diminuer avec le temps; cette baisse peut être accentuée si les conditions d'entreposage sont inappropriées ou que les semences ont subi des dommages mécaniques importants. Lors du déplacement des semences, utiliser de l'équipement de manipulation conçu de façon à réduire les dommages mécaniques. Cependant, comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Bayer CropScience, aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences traitées entreposées plus d'une année ou à la propagation du matériel dans toutes les semences. Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Traiter une petite quantité de semences en utilisant le même équipement que pour le traitement du lot entier de semences. Faire des tests de germination sur une petite partie du lot avant de soumettre la totalité du lot à un produit pour le traitement des semences.

COLORATION DES SEMENCES TRAITÉES : Ce produit contient un pigment qui colore la semence traitée. Toutefois, les utilisateurs doivent s'assurer que la semence traitée, une fois séchée et prête à l'ensilage, à l'entreposage ou à la mise en terre, est d'une couleur non naturelle. Si le pigment contenu dans la formule ne colore pas la semence convenablement, un autre colorant doit être ajouté au mélange durant le traitement des semences. La réglementation relative à la coloration des semences traitées qui s'applique en vertu de la *Loi sur les semences* doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

TRAITEMENT DES SEMENCES ET INOCULANTS : Le Fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS** est compatible avec les inoculants à base de *Rhizobium*. Veuillez consulter les fabricants d'inoculants pour en savoir plus sur l'application et la compatibilité avant l'emploi. Le mélange avec des inoculants peut accroître le temps de séchage lors du traitement, ce qui augmente le temps de traitement.

Section 11 - Restrictions d'emploi

RESTRICTIONS D'EMPLOI :

- Ne pas utiliser la semence traitée pour l'alimentation humaine ou animale ni pour la transformation en huile.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES :

Tout sac contenant des semences traitées doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant : « Ces semences ont été traitées avec le Fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS**, qui contient du prothioconazole. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler des semences traitées. **NE PAS** utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ni pour la transformation en huile. Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation animale et des autres denrées. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol. »

Section 12 – Recommandations en matière de gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, le Fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS** contient un fongicides du Groupe 3. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à **JAU6476 100FS** et à d'autres fongicides du Groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète du degré d'éradication si ces fongicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, utiliser le Fongicide pour le traitement des semences **JAU6476 100FS** ou les autres fongicides du Groupe 3 en alternance avec des fongicides de groupes différents, capables d'éradiquer les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en réservoir comprenant un fongicide d'un groupe différent, lorsqu'un tel usage est permis.
-
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Bayer CropScience Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à le traitement des semences **JAU6476 100FS** chez l'agent pathogène.
- Si la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'emploi. Cesser l'utilisation de ce produit et utiliser un autre fongicide présentant un site d'action différent, s'il existe.
- Communiquer avec le spécialiste agricole de la région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d'autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP, relativement à des cultures et à des pathogènes précis. Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec Bayer CropScience Inc. au 1 888 283-6847 ou à www.cropscience.bayer.ca.